

PROJETSANTE

(Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche)

**Brochure destinée aux Délégué(e)s
à l'Assemblée générale**

pour la séance du jeudi 11 juin 2015

Lieu : Sierre Energie, Itagne



RAPPORT DE GESTION 2014

Mai 2015

Table des matières

1.	Organes de l'Association 2013-2017	1
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 11 juin 2015.....	3
3.	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 2014	4
4.	Rapport du président du comité de l'Association	4
4.1.	Introduction	4
4.2.	Organisation de ProjetSanté	4
4.2.1.	Une révision mineure des statuts	4
4.2.2.	Création de commissions au sein du comité.....	5
4.2.2.1.	Commission de placement CP.....	5
4.2.2.2.	Commission de soutien CS.....	5
4.2.2.3.	Commission de construction CC	5
4.3.	Gestion immobilière	6
4.3.1.	Poursuite de l'assainissement des bâtiments	6
4.3.1.1.	Ecole cantonale d'art du Valais	6
4.3.1.2.	Bâtiment Les Martinets.....	6
4.3.1.3.	Construction d'un parking souterrain pour les besoins du service des ambulances	7
4.3.2.	Récapitulation des engagements financiers effectués	7
4.4.	Gestion financière	8
4.4.1.	Décision du service cantonal des contributions.....	8
4.4.2.	Résultats des placements financiers	8
4.5.	Gestion des projets de ProjetSanté	9
4.5.1.	Projets mis en œuvre en 2014	9
4.5.1.1.	Street Workout, dossier déposé par l'ASLEC à Sierre	9
4.5.1.2.	ProRaris Alliance Maladies Rares, dossier soutenu par la commune de Sierre	9
4.5.2.	Tâches d'information.....	9
4.5.2.1.	Soigner sa peau, sauver sa peau	9
4.5.2.2.	Génétique et comportements	10
4.5.2.3.	Les plantes antistress	10
4.5.2.4.	La médecine anti-âge.....	11
4.5.2.5.	Concours d'objets graphiques.....	11
4.6.	Conclusions	12
5.	Comptes 2014.....	13
6.1.	Comptes 2014: fonctionnement et investissements	13
6.2.	Bilan au 31 décembre 2014	14
6.3.	Annexe au bilan	15
6.4.	Tableau de financement	16
6.5.	Rapport de l'organe de révision	17
6.	Budget 2016.....	18
7.	Révision partielle des statuts du 14 juin 2004	19
8.	Conclusion	21
9.	Contact et buts.....	24

1. Organes de l'Association 2013-2017

1) Membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté

Bases statutaires:

Délégués à l'Assemblée générale (article 9 des statuts du 14 juin 2004)

Anniviers	Christiane Favre Nadine Zufferey
Chalais	Olivier Hugo Alain Perruchoud Pascal Veillon
Chermignon	Romaine Duc-Bonvin Jean-Claude Savoy
Chippis	Laetitia Bonvin
Grône	Marcel Bayard Paul de Andrea
Icogne	Eric Kamerzin
Lens	David Bagnoud Bertrand Emery Philippe Emery
Leuk Region	Pierre Berclaz Christian Jäger Urs Kuonen Roberto Schmidt Silvia Schmidt
Miège	Marie-Hélène Caloz-Loye
Mollens	Stéphane Pont
Montana	Vincent Bonvin Claude-Gérard Lamon
Randogne	Sophie Berclaz Hendrickx Claude Crettol Nicolas Féraud
St-Léonard	Madeleine Vocat-Mayor Claude-Alain Bétrisey Guy Delalay

Sierre	Eddy Beney Pierre Berthod Patrick Burgin Jérôme Crettol François Genoud Dominique Germann Pierre Kenzelmann Laetitia Massy Mario Rossi Jean-Paul Salamin Olivier Salamin Manfred Stucky Juventa Zengaffinen Jean-Henri Zambaz Jacques Zufferey
Venthône	Grégoire Clavien
Veyras	Stéphane Ganzer

2) Membres du comité de ProjetSanté

Bases statutaires:

Membres du comité de ProjetSanté (article 13 des statuts du 14 juin 2004)

Manfred Stucky, président

Stéphane Pont, vice-président

Alain Perruchoud

Olivier Salamin

Roberto Schmidt

Dominique Epiney, secrétaire

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 11 juin 2015 à 19h30, Grande Salle Sierre Energie SA (2^{ème} étage)

1. Ouverture de l'assemblée, salutations par le président du comité
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Désignation des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) du 4 juin 2014
6. Rapport du président du comité de l'Association
7. Comptes 2014
 - 7.1. Présentation des comptes et du bilan
 - 7.2. Rapport de l'organe de révision
 - 7.3. Approbation des comptes et décharge au comité
8. Budget 2016
 - 8.1. Présentation
 - 8.2. Discussion
 - 8.3. Décision
9. Révision partielle des statuts du 14 juin 2004*
 - 9.1. Présentation par le comité
 - 9.2. Discussion
 - 9.3. Décision
10. Divers

* Pour que les délégués puissent se prononcer sur ce point figurant à l'ordre du jour, il est nécessaire que 50% des délégués soient présents, soit 23 délégués. Selon la décision prise par le comité, un(e) délégué(e) qui ne peut participer à l'AG peut se faire représenter, sous réserve que la procuration ait été signée par la commune qui l'a désigné(e).

3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 4 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2014 a été adressé aux délégués le 28 juin 2014. Quelques exemplaires seront à la disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation éventuelle.

4. Rapport du président du comité de l'Association

4.1. Introduction

Le comité, dont les membres représentent les régions, s'est réuni à six reprises durant l'année 2014; il a traité 92 sujets.

Au terme d'une décennie de fonctionnement, le comité a réalisé un examen attentif des statuts de l'association. Ceux-ci paraissent répondre de manière adéquate aux besoins, à l'exception de deux dispositions mineures qui appellent une modification; cette modification est soumise à l'approbation des délégués.

Le comité est appelé à traiter des objets très différents dans leur nature: examen des demandes de soutien, entretien des bâtiments, placement des fonds destinés aux investissements futurs. Afin d'optimiser son fonctionnement, le comité a constitué des commissions thématiques de deux ou trois personnes pour préavisier sur chacun de ces objets.

Le comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le comité a travaillé sur les objets suivants:

- études pour la construction d'un garage souterrain pour le service des ambulances;
- études pour le remplacement des deux ascenseurs équipant le bâtiment les Martinets ;
- études pour le remplacement des fenêtres et cadres de fenêtres du bâtiment loué à l'ECAV.

4.2. Organisation de ProjetSanté

4.2.1. Une révision mineure des statuts

Le comité a prévu, au point 9 de l'ordre du jour, de soumettre à l'agrément des délégués deux modifications mineures aux statuts qui régissent notre association. L'une concerne le cercle des membres de l'association, la deuxième concerne la durée des mandats des membres du comité.

Comme ce point sera traité de manière détaillée au cours de la séance, nous ne développons pas plus avant les propositions. Néanmoins, compte tenu que le quorum a été fixé à 50% des délégués pour une révision des statuts, le comité suggère que chaque délégué(e) empêché de participer à l'AG qu'il puisse se faire représenter par un tiers, en accord avec sa commune. A cet effet, une formule de procuration a été jointe à la convocation à l'Assemblée générale.

4.2.2. Création de commissions au sein du comité

Comme indiqué en introduction, le comité a créé trois commissions thématiques. Celles-ci sont chargées d'élaborer des préavis à l'intention du comité à qui revient la décision finale.

La création de commissions permet, d'une part de limiter les séances plénières; d'autre part, d'utiliser au mieux les compétences particulières des membres.

La commission financière peut être appelée à prendre des décisions très rapides afin de profiter d'opportunités du marché. Lorsque de tels cas se présentent, elle peut informer le comité a posteriori.

Voici les commissions et leurs tâches:

4.2.2.1. Commission de placement CP

La CP a pour mission de valoriser au mieux le patrimoine financier de l'association. Elle est compétente pour procéder aux investissements financiers dans le cadre des limites fixées par le comité. La fortune peut être placée dans les classes d'actifs suivantes: actions suisses et obligations suisses (en francs suisses). La CP est également autorisée à utiliser les produits dérivés (put et call) pour des actions suisses (libellées en francs suisses), sur une base couverte.

MM. Manfred Stucky et Stéphane Pont sont les délégués du comité au sein de cette commission, présidée par M. Manfred Stucky.

4.2.2.2. Commission de soutien CS

La CS a pour mission de promouvoir les buts de ProjetSanté auprès des communes et associations, d'évaluer la pertinence des demandes, de veiller dans toute la mesure du possible à une irrigation proportionnée des différentes régions.

Elle procède à l'analyse des demandes d'aide en se fondant sur la grille d'appréciation multicritère.

Elle veille à la bonne allocation des aides accordées et à la conformité entre projets et réalisations.

Elle s'emploie à faire connaître le plus largement possible les différentes actions de sensibilisation du public aux problèmes de santé, via les conférences et les affiches réalisées par les étudiants de l'ECAV.

MM. Olivier Salamin, Roberto Schmidt et Stéphane Pont sont les délégués du comité au sein de cette commission, présidée par M. Olivier Salamin.

4.2.2.3. Commission de construction CC

La CC a pour mission de valoriser au mieux le patrimoine immobilier de l'association. Dans ce sens, elle a une attitude proactive pour maintenir ce patrimoine dans un état impeccable. Les dossiers d'adjudication seront établis en respectant la loi sur les marchés publics, en particulier les seuils décrits dans la loi cantonale.

MM. Alain Perruchoud et Stéphane Pont sont les délégués du comité au sein de cette commission, présidée par M. Alain Perruchoud.

4.3. Gestion immobilière

4.3.1. Poursuite de l'assainissement des bâtiments

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale a octroyé un crédit d'engagement de 2,8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment Les Martinets.

4.3.1.1. Ecole cantonale d'art du Valais

Le comité a chargé l'architecte mandaté de mettre en soumission les travaux pour le remplacement des fenêtres et des cadres de fenêtres à l'ECAV. La mise en soumission a suscité l'intérêt de nombreuses entreprises; les travaux ont été adjugés à l'entreprise Tschopp-Zwissig à Sierre pour un montant de 470'000 francs.

La publication de la décision d'adjudication sur le Bulletin officiel a provoqué une réaction des services compétents de l'Etat cantonal, en raison de la valeur patrimoniale du bâtiment. Il a été convenu:

- qu'il ne sera pas procédé au remplacement des fenêtres de l'espace de l'ancienne chapelle, au profit d'une réfection des boisseaux défectueux et des carreaux endommagés;
- que les fenêtres du rez-de-chaussée, changées lors de la rénovation du bâtiment en 1996, seront également remplacées par des éléments identiques (fenêtres à croisillons) pour préserver l'harmonie du bâtiment.

Ces demandes influencent évidemment le coût des travaux dans un ordre de grandeur de 15%, selon l'architecte. L'Etat a justifié son intervention en s'appuyant sur le fait que le bâtiment est inventorié dans la liste des biens à conserver puisqu'il représente l'un des rares témoins de l'architecture publique des années 1920.

Les travaux s'échelonnent sur les années 2015 et 2016 durant les périodes de vacances scolaires.

Un dégât d'eau consécutif à une fuite d'un équipement appartenant à l'ECAV (fontaine à eau) a occasionné des dommages au rez-de-chaussée et au premier sous-sol. L'assurance pour dégâts d'eau est intervenue. Toutefois, ProjetSanté a pris en charge la franchise de 5'000 francs.

Nous savons que l'ECAV se sent à l'étroit dans les locaux actuels. Il est peu probable toutefois qu'elle dispose dans un proche avenir d'un bâtiment répondant à toutes ses exigences. Le comité est néanmoins attentif à l'évolution du dossier et s'est penché, à titre exploratoire, sur la possibilité de transformer le bâtiment pour en faire un EMS.

4.3.1.2. Bâtiment Les Martinets

Le comité a inscrit un montant de 300'000 francs pour procéder au remplacement des deux cabines d'ascenseur du bâtiment. En effet, ces cabines datent de la construction (1974) et ne répondent plus aux normes de sécurité que l'on peut attendre d'un bâtiment qui accueille également des services publics.

Dans le cadre du traitement du dossier, les variantes proposées par l'architecte ont été soumises pour recommandation à ProCap Valais romand à Sion (association de personnes avec handicap en Suisse). Finalement, après réflexions et compte tenu des contraintes liées à la cage d'ascenseur, le comité a opté pour le remplacement des deux cabines par une seule cabine mais de capacité double par rapport à celles existantes (9 personnes, au lieu de deux fois quatre). Une cabine de ce format facilitera le transport d'objets encombrants, notamment le mobilier. Les travaux débuteront en juin 2015 pour s'achever en septembre 2015. Les locataires ont été régulièrement informés de la situation.

Le Centre d'information et d'orientation a déposé une demande visant à diviser l'une de ses salles en deux unités. Le comité s'est informé sur le fonctionnement de ce service. Il s'avère que la même opération a été entreprise à Martigny et correspond aux besoins d'exploitation du CIO. Dès lors, le comité a décidé de prendre en charge les frais liés à cette transformation, soit 7'900 francs.

4.3.1.3. Construction d'un parking souterrain pour les besoins du service des ambulances

Lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2014, le comité a informé les délégués que M. Bruno Bagnoud, directeur de la société Air-Glacières SA, renonçait à garantir le service des ambulances de la région de Sierre-Loèche.

L'Organisation cantonale des secours valaisans (OCVS) a mis en soumission publique ce mandat et a décidé d'attribuer le service des ambulances de la région de Sierre-Loèche à l'Hôpital du Valais. Le Département de la santé avait préalablement donné son feu vert à cette solution.

Dès les premiers mois de son activité, l'Hôpital du Valais s'est surtout organisé pour assurer le meilleur service à la population des districts de Sierre et de Loèche. Simultanément, le comité a chargé les membres de la commission de construction de rencontrer la direction du centre hospitalier pour développer un projet d'exploitation optimal. Le dossier est encore à l'examen à l'Hôpital du Valais.

L'autorisation de construire a été délivrée par la commune de Sierre le 2 septembre 2014.

4.3.2. Récapitulation des engagements financiers effectués

Récapitulation des engagements déjà effectués

	<i>Martinets</i>	<i>ECAV</i>	<i>Total</i>
2007	0.00	0.00	0.00
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
Total	1'244'494.05	391'496.05	1'635'990.10

Ces engagements ont été entièrement financés par le fonds de rénovation des immeubles. Le recours à l'emprunt n'a par conséquent pas été nécessaire, le financement existant à l'actif du bilan.

4.4. Gestion financière

4.4.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales, a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation et nous citons les termes précis «*la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF*». Le SCC a par conséquent indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

4.4.2. Résultats des placements financiers

Le comité peut compter sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité, pour le placement de ses fonds.

En 2014, la gestion financière a permis de dégager les moyens suivants:

	CHF
• Intérêts sur les comptes courants bancaires	688.80
• Dividende sur titres	46'870.00
• Résultat sur les produits dérivés (option, call)	156'065.00
• Résultat sur la vente de titres	<u>61'960.00</u>
Total	265'583.80

A ce total, il y a lieu de rajouter l'augmentation de la provision «fluctuation des titres» de Fr. 118'050. Ce montant représente la totalité de la vente de "puts", réalisée en décembre 2014 avec effet à fin mars 2015. Ces engagements n'ont pas été réalisés à la suite de l'augmentation boursière constatée. L'annexe au bilan intègre les engagements en "put" au 31 décembre 2014.

Ainsi, globalement, l'année 2014 aura été excellente dans le domaine des placements financiers, puisque le cumul du montant inscrit au compte d'exploitation (Fr. 265'583.30) et celui enregistré dans le fonds inscrit au bilan (Fr. 118'050.00) représente un montant de 383'633.80 francs.

4.5. Gestion des projets de ProjetSanté

4.5.1. Projets mis en œuvre en 2014

Nous avons enregistré un nombre modeste de demandes de soutien pour des objets répondant aux critères arrêtés par l'Assemblée générale. Deux d'entre eux ont toutefois été agréés et ont ainsi pu bénéficier d'une aide.

4.5.1.1. Street Workout, dossier déposé par l'ASLEC à Sierre

Street Workout nous a sollicités pour l'installation en ville d'un engin de gymnastique. Cet élément s'inscrit dans une démarche plus large de ce que l'on connaît désormais sous le nom anglais de «urban training», soit l'exploitation du domaine public urbain à des fins d'hygiène gymnique.

4.5.1.2. ProRaris Alliance Maladies Rares, dossier soutenu par la commune de Sierre

ProRaris Alliance Maladies Rares est en voie d'organisation et de développement au niveau national. Il se trouve que sa vice-présidente est valaisanne. Il s'agit de Mme Christine de Kalbermatten, pharmacienne, qui a choisi de se consacrer entièrement à cette entreprise.

Les maladies rares ont un caractère qui les dessert dans toute la chaîne des soins: elles sont aussi nombreuses qu'elles sont rares. Ce qui signifie qu'elles mobilisaient assez peu l'intérêt des chercheurs jusqu'à une période récente, que ce soit dans les entreprises ou dans les universités.

On y prête heureusement une attention nettement accrue depuis que les recherches sur le cerveau connaissent un fort développement. Et ceci pour la raison que les maladies rares ont la plupart du temps une origine neurologique.

Nous avons accordé à ProRaris une aide unique au démarrage de ses activités, mais une aide importante de 30'000 francs. Une conférence sur le thème des maladies rares sera donnée en 2015 par Mme de Kalbermatten accompagnée d'un médecin, le Dr Genoud, neurologue à l'hôpital de Sion.

4.5.2. Tâches d'information

Nous organisons chaque année entre trois et quatre conférences. Nous souhaiterions évidemment maintenir un nombre constant. Mais cela s'avère difficile en raison des tractations avec les chercheurs ou professeurs que nous sollicitons et qui ont des imprévus de calendrier qui nous conduisent parfois à renoncer à un exposé ou à le déplacer.

Nous avons pu mettre sur pied quatre conférences en 2014, chaque fois avec des personnalités de grande envergure. Trois d'entre elles ont connu une fréquentation réjouissante.

4.5.2.1. Soigner sa peau, sauver sa peau

20 février 2014, aula de la HEVs

Le professeur Pierre-Yves Dietrich a participé aux Etats-Unis à un groupe de recherche qui a élaboré une technique inédite pour lutter contre un cancer tout à fait redoutable, le mélanome. Ce cancer est d'autant plus inquiétant qu'il se manifeste de manière très discrète, une simple tache sur la peau, dont on a peine à croire à la malignité. Or les cellules morbides pénètrent rapidement dans les tissus et se dispersent. A ce stade, il n'y a plus d'espoir de guérison.

Il faudrait dire plutôt qu'il n'y en avait plus, il y a quelques années encore. En effet, l'équipe du professeur Dietrich a développé une technique permettant de mobiliser le système immunitaire et d'activer des cellules protectrices qui infiltrent le tissu tumoral et le détruisent progressivement.

La technique est très complexe; elle est lente et ne produit pas systématiquement les effets espérés. Cependant, une voie de guérison est désormais ouverte pour une maladie qu'on jugeait incurable jusqu'en 2010.

L'apparition d'un mélanome est toujours consécutive à une exposition trop importante aux UV. Toutes les personnes qui pratiquent le bain de soleil sans précaution suffisante sont susceptibles de développer un mélanome.

Il n'est pas question de fuir le soleil, qui a de grandes vertus pour notre santé physique et psychique, mais de s'y exposer avec réserve.

4.5.2.2. Génétique et comportements

13 mai 2014, grande salle de l'Hôtel de Ville, Sierre

Ce thème, actuel s'il en est, a été traité avec talent et délicatesse par un scientifique de haut vol, le professeur André Langaney, qui enseigne à Paris et à Genève et a publié une dizaine d'ouvrages se situant à mi-chemin entre la génétique et l'anthropologie. Il a dirigé précisément le département d'anthropologie du célèbre Musée de l'homme, à Paris.

Esprit alerte, impertinent et joueur, André Langaney a également collaboré à des publications humoristiques; il leur fournissait des textes de vulgarisation signés du nom que ses amis lui donnaient: Dédé la Science.

Il n'est pas envisageable de résumer son exposé qui a consisté en une série d'anecdotes et d'images sur les mœurs sexuelles des différentes espèces animales, des plus simples aux plus évoluées. Il est apparu au travers de cette présentation ébouriffante qu'il y a mille et une façons de s'accoupler ou/et de se reproduire dans le monde animal et qu'une partie des discours et des disputes que l'on entend sur les comportements n'ont guère de fondement scientifique, ni d'ailleurs historique.

4.5.2.3. Les plantes antistress

16 septembre 2014, grande salle de l'Hôtel de Ville, Sierre

Le professeur Kurt Hostettmann appartient au cercle restreint des personnes qui connaissent le mieux les substances actives des plantes et leurs différentes applications en pharmacologie. Il enseigne sa discipline dans différentes universités en Europe et en Asie; en ce qui concerne notre pays, il s'agit des universités de Genève et Lausanne

Nous lui avons demandé de parler de plantes qui permettent de combattre le stress. Le sujet est pour le moins actuel, sachant qu'une récente enquête a révélé que 65% des travailleurs de notre pays affirment souffrir occasionnellement ou régulièrement de stress.

Avant d'évoquer l'action des plantes, l'orateur a rappelé qu'une bonne hygiène de vie permet de limiter de manière importante le risque de subir les effets négatifs du stress. Développer une vie familiale harmonieuse, rencontrer des amis, faire du sport, constituent des préalables nécessaires.

Le recours aux plantes est une démarche à caractère médical, voire parfois prophylactique. On les utilise pour atténuer ou annuler les troubles consécutifs à un stress excessif: fatigue, irritabilité, insomnies, perte de mémoire, dysfonctions sexuelles.

Parmi les plantes citées, l'orpin rose, le ginseng, le goji, le millepertuis, le pavot de Californie. On constate que les vertus de ces plantes étaient reconnues depuis de nombreuses générations. Des vertus alors modestes dans la mesure où l'on ne connaissait pas les techniques d'extraction et de concentration des éléments chimiques utiles.

4.5.2.4. La médecine anti-âge

9 décembre 2014, salle de la Sacoche, Sierre

Vivre jusqu'à 120 ans: telle est la proposition, à peine excessive, de la professeure Astrid Stuckelberger. Le défi qu'elle propose ne consiste pas seulement à prolonger la vie, mais à entrer dans le grand âge en conservant une belle qualité de vie.

Les prérequis qu'elle mentionne sont attendus, sinon pris en compte par tous ceux qui souhaitent aborder la vieillesse avec des aptitudes physiques et intellectuelles intactes. Elle mentionne la nourriture (de type méditerranéen), les activités physiques, la curiosité intellectuelle. Elle suggère que les personnes qui avancent en âge s'initient sans cesse à de nouveaux savoirs, par exemple des langues étrangères.

Les techniques médicales n'interviennent que dans un deuxième temps, soit pour maintenir une faculté, soit pour la restituer. La conférencière passe en revue une série de techniques qui sont en plein développement, mais requièrent des connaissances aiguës, notamment la bionique, les traitements hormonaux, le recours aux cellules souches, les transplantations d'organes.

Astrid Stuckelberger n'écarte pas la chirurgie esthétique; elle permet de corriger telle imperfection physique qui occasionne une souffrance ou un handicap.

4.5.2.5. Concours d'objets graphiques

Nous poursuivons notre collaboration avec l'Ecole cantonale d'art (ECAV), notamment la section graphique. Nous passons commande chaque année d'une affiche sur un thème socio-médical. Ces travaux sont réalisés par les étudiants de deuxième année sous la forme d'un concours. Bon an mal an, ce sont 25 à 35 affiches qui sont soumises à un jury constitué de trois professionnels et trois commissaires de ProjetSanté.

Les affiches, réalisées au format A2, se prêtent à des expositions dans les centres scolaires, les médiathèques, les locaux des associations de jeunesse.

Le thème retenu en 2014 avait un contenu émotionnel fort: il s'agissait du suicide. Pour engager les étudiants à traiter cet objet dans une perspective positive et dynamique, nous avons proposé l'intitulé suivant: «Oui, la vie est une belle aventure». Les étudiants ont généralement bien surmonté les obstacles liés au caractère très sévère du sujet.

Le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes entre 15 et 24 ans. C'est un problème majeur de la société actuelle.

4.6. Conclusions

Dans ses conclusions, le comité entend adresser ses vifs remerciements aux personnes qui l'ont soutenu dans son activité.

Les remerciements vont également à l'endroit des personnes employées par l'Hôpital du Valais et qui collaborent à l'exploitation de notre association.

ProjetSanté est propriétaire de trois immeubles bâtis sur trois parcelles totalisant plus de 6'000 mètres carrés; la valeur incendie des bâtiments est de 18 millions de francs.

ProjetSanté, comme son nom l'indique, doit permettre à la population d'agir avec succès dans le domaine de la prévention sanitaire. C'est un objectif dont l'importance ne peut échapper à personne.

Pour le Comité de ProjetSanté

Manfred Stucky, Président

5. Comptes 2014

5.1. Comptes de fonctionnement et investissements

Compte	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
	1. Fonctionnement			
30 000	Salaires et charges	184 626,44	180 000,00	173 646,25
40 000	Matériel nettoyage et autres	6 820,90	12 000,00	9 453,00
43 000	Entretien et réparation	74 469,25	60 000,00	64 423,00
44 000	Amortissement	117 706,45	73 000,00	99 744,25
45 000	Eau et énergie	86 407,85	115 000,00	97 077,05
46 000	Intérêts et frais de titres	15 771,27	13 000,00	19 928,85
47 000	Autres charges	51 028,40	50 000,00	51 477,35
48 000	Taxes ordures et égouts	14 186,15	18 000,00	17 335,65
49 000	Assurances	11 888,55	17 000,00	16 831,35
49 990	Affectation au fonds de rénovation	350 000,00	210 000,00	390 000,00
49 999	./. Encaissement des charges	-173 843,05	-190 000,00	-179 645,10
	Charges de fonctionnement	739 062,21	558 000,00	760 271,65
60 000	Loyers	674 606,73	660 000,00	665 626,35
60 410	Subventions rénovation ECAV (2001)	16 000,00	16 000,00	16 000,00
69 000	Intérêts sur placement et titres	265 583,80	90 000,00	183 071,75
69 010	Divers	2 177,00	3 000,00	2 694,00
	Recettes ordinaires de fonctionnement	958 367,53	769 000,00	867 392,10
	Sous-total exploitation ordinaire	219 305,32	211 000,00	107 120,45
70 000	Charges directes Projet Santé	113 931,03	210 000,00	106 576,35
	Affectation au fonds Projet Santé	100 000,00	0,00	0,00
	Sous-total Projet Santé	213 931,03	210 000,00	106 576,35
	Résultat global	5 374,29	1 000,00	544,10
	Amortissements comptables	117 706,45	73 000,00	99 744,25
	Dotation aux provisions	568 050,00	210 000,00	400 000,00
	Marge d'autofinancement	691 130,74	284 000,00	500 288,35
	2. Investissements			
	Bâtiment les Martinets	0,00	700 000,00	0,00
	Bâtiment Ancien hôpital	0,00	0,00	0,00
	Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	691 130,74	-416 000,00	500 288,35

5.2. Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF		31.12.2014	31.12.2013
Actifs circulants		CHF	CHF
Banques c/c		5 554 820,78	2 961 962,69
Epargne		302 033,80	301 845,15
Débiteurs		121 072,62	174 689,00
Autres débiteurs		-5 000,00	0,00
Actifs transitoires		11 182,85	24 327,05
Total actifs circulants		5 984 110,05	3 462 823,89
Immobilisations			
Titres et participations		1,00	1 989 541,00
Immeuble les Martinets	61 400,00		
Parking Martinets	0,00	61 400,00	167 439,00
Total actifs immobilisés		61 401,00	2 156 980,00
TOTAL DE L'ACTIF		6 045 511,05	5 619 803,89
PASSIF			
Capitaux étrangers			
Passifs transitoires		256 997,92	372 715,05
Crédit LIM		92 000,00	124 000,00
Fonds de promotion		37 039,25	37 039,25
Fonds de rénovation d'immeuble		1 857 048,70	1 507 048,70
Provision fluctuation des titres		494 707,35	376 657,35
Provision franchise assurance incendie		30 000,00	30 000,00
Fonds soutien ProjetSanté		100 000,00	0,00
		2 867 793,22	2 447 460,35
Capitaux propres			
Capital propre		3 172 343,54	3 171 799,44
Résultat de l'exercice		5 374,25	544,10
		3 177 717,79	3 172 343,54
TOTAL DU PASSIF		6 045 511,01	5 619 803,89

5.3. Annexe au bilan

- Engagement en faveur de l'Etat du Valais Fr. 61'150 pour le bâtiment des Martinets

		CHF
- Valeur incendie:	ECAV	8'138'459.00
	Les Martinets	9'323'312.00
	Les Martinets, marchandises	300'000.00
	Les Chardonnerets	571'830.00
Total		18'333'601.00

N.B. Ces bâtiments sont assurés dans la police assurance collective du Réseau Santé Valais afin de minimiser les primes. Toutefois, les franchises sont relativement élevées. A titre d'exemple, pour le risque d'incendie la franchise est de Fr. 20'000.–

- Cautionnement accordé: néant.
- Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'une provision dans les comptes:

• Participation à la construction d'un pavillon pour les parents d'enfants malades de l'hôpital de Sion	24'000.00
• Association Pfyf/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans	5'000.00
• ProRaris, Alliance Maladies Rares Valais	30'000.00
• Street Workout, ASLEC, Sierre	5'000.00
• Projet pilote colocation Alzheimer	50'000.00
Total	114'000.00

- Engagements pris par Projet Santé par la vente de contrat "put" (par contrat, l'on entend 100 actions).

	CHF
• Nestlé, vente de 100 contrats, échéance fin mars 2015, engagement non exercé	760'000.00
• UBS SA, vente de 600 contrats, échéance fin mars 2015, engagement non exercé	1'065'000.00
• Novartis, vente de 150 contrats, échéance fin mars 2015, engagement non exercé	1'440'000.00
Total	3'265'000.00

5.4. Tableau de financement

Tableau de flux de trésorerie (source: rapport interne de l'organe de révision sur les comptes 2014, page 11)

	2014	2013
I. FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	5'374.29	544.10
Amortissements sur immobilisations et titres	117'706.45	99'745.25
Résultat des titres par PP	(61'960.00)	(46'720.00)
Variation provisions:		
- Fonds rénovation immeuble	350'000.00	390'000.00
- Franchise incendie	-	10'000.00
- Fonds de soutien à Projet Santé	100'000.00	-
- Ducroire	5'000.00	-
Cash flow intermédiaire (sans placement financier)	516'120.74	453'569.35
Variation créances Locataires	3'052.30	75'812.35
Variation Impôt anticipé	50'564.08	(5'802.95)
Variation du compte actif transitoire	13'144.20	(24'107.50)
Variation du compte passif transitoire	(115'717.13)	72'653.65
ACTIVITE D'EXPLOITATION (sans placement financier)	467'164.19	572'124.90
II. FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT		
Matériel informatique	(8'292.45)	(21'631.90)
Mobilier- équipement bureau (chaises, tables et divers)	-	(5'739.15)
Parking les Martinets	(3'375.00)	-
Obligations Euro Medium UBS	-	2'180'000.00
Titres UBS	172'300.00	(170'000.00)
Titres Nestlé	1'482'400.00	(640'000.00)
Titres Novartis	396'800.00	-
Encaissements sur Call/Put par réserve fluctuation	118'050.00	62'252.00
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	2'157'882.55	1'404'880.95
III. FLUX DE FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT		
Variation des emprunts - Crédit LIM - par les passifs transitoires	(16'000.00)	(16'000.00)
Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention	(16'000.00)	(16'000.00)
ACTIVITE DE FINANCEMENT	(32'000.00)	(32'000.00)
Total des flux de fonds (I+II+III)	2'593'046.74	1'945'005.85
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	3'263'807.84	1'318'801.99
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	5'856'854.58	3'263'807.84
Diminution (+) / Augmentation (-) trésorerie	(2'593'046.74)	(1'945'005.85)
Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie	0.00	0.00

5.5. Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames, Messieurs les Représentants des communes des districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de « L'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche » pour l'exercice arrêté au 31.12.2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sierre, le 27 avril 2015.

Fiduciaire Duc-Sarrasin & Cie SA

Eddy Duc, Sierre
Expert-réviseur agréé

Sébastien Duc, Sierre
Réviseur

6. Budget 2016

Cpte	Libellé	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
	1. FONCTIONNEMENT			
30000	Salaires et charges	198 000,00	190 000,00	184 626,44
40000	Matériel nettoyage + autres	10 000,00	12 000,00	6 820,90
43000	Entretien et réparation	75 000,00	70 000,00	74 469,25
44000	Amortissement comptable	50 000,00	120 000,00	117 706,45
45000	Eau et énergie	100 000,00	125 000,00	86 407,85
46000	Intérêts et frais	20 000,00	20 000,00	15 771,27
47000	Autres charges	55 000,00	55 000,00	51 028,40
48000	Taxes ordures et égouts	15 000,00	18 000,00	14 186,15
49000	Assurances	15 000,00	7 000,00	11 888,55
49990	Affectation fonds rénovation	200 000,00	200 000,00	350 000,00
49999	Encaissement des charges	-170 000,00	-180 000,00	-173 843,05
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	568 000,00	637 000,00	739 062,21
60000	Loyers	700 000,00	720 000,00	674 606,73
60410	Subvention	16 000,00	16 000,00	16 000,00
69000	Intérêts sur placement	50 000,00	100 000,00	265 583,80
69010	Divers	2 000,00	3 000,00	2 177,00
	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	768 000,00	839 000,00	958 367,53
	SOUS-TOTAL	200 000,00	202 000,00	219 305,32
700	Charges directes ProjetSanté	200 000,00	200 000,00	213 931,03
	BENEFICE (+) / DEFICIT (-)	0,00	2 000,00	5 374,29
	Amortissements comptables	50 000,00	120 000,00	117 706,45
	Dotation aux provisions, fonds	200 000,00	200 000,00	568 050,00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	250 000,00	322 000,00	691 130,74
	2. INVESTISSEMENTS			
	Bâtiment des Martinets, ascenseurs		300 000,00	0,00
	Projet garage souterrain, Hôpital Valais	700 000,00		0,00
	EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT	-450 000,00	22 000,00	691 130,74

7. Révision partielle des statuts du 14 juin 2004

Lors de l'adoption des statuts de l'association en 2004, le comité avait prévu, à l'article 4 let c, que pouvaient devenir membres de l'association, outre les communes des districts de Sierre et de Loèche, «*les personnes physiques ou morales admises aux conditions décidées par l'Assemblée générale*».

L'éventualité d'un élargissement visait à ménager la possibilité de solliciter des appuis extérieurs en fonction des activités qui seraient développées par l'association. Il s'avère, d'une part qu'un tel besoin n'existe pas; d'autre part, et surtout, que les prérogatives des communes sont intangibles, dès lors qu'elles sont propriétaires à part entière des objets de rente de l'association.

Il convient de relever en outre que le comité a toute latitude pour solliciter des avis de tiers – ce qu'il fait lorsque cela est utile ou nécessaire.

Le comité propose donc aux délégués d'abroger le texte de l'article 4 let c des statuts. L'abrogation de cette disposition entraîne un toilettage de certains articles ultérieurs (articles 11, 13, 18, 19 et 20).

Le comité propose une autre modification mineure qui concerne la durée des mandats des membres du comité. A l'article 13, les statuts indiquent que les commissaires ne peuvent effectuer plus de deux mandats. Cette disposition n'est pas heureuse dans la mesure où le comité conduit des travaux de longue haleine, notamment dans l'entretien des bâtiments. Il est opportun pour le comité de bénéficier de certaines compétences au-delà d'un terme fixe. Il est donc proposé de supprimer la disposition de l'article 13 prévoyant que le mandat est «*renouvelable au maximum une fois*» et de le remplacer par «*renouvelable* ».

Les délégués se prononceront sur ces deux propositions au point 9 de l'ordre du jour. Compte tenu que le quorum a été fixé à 50% des délégués pour une révision des statuts, le comité suggère que chaque délégué(e) empêché de participer à l'AG se fasse représenter par un tiers, en accord avec sa commune. Une formule de procuration sera jointe à la convocation à l'Assemblée générale.

Modification des statuts
de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

ARTICLE 4

Peuvent devenir membres de l'association:

- a) les communes du district de Sierre;
- b) les communes du district de Loèche;
- c) ~~les personnes physiques ou morales admises aux conditions décidées par l'assemblée générale.~~

ARTICLE 9

L'assemblée générale se compose des délégués des communes. ~~et des autres membres individuels.~~ Elle est le pouvoir suprême de l'association et est investie de toutes les compétences qui ne seraient pas dévolues à un autre organe.

ARTICLE 11

.....
.....

Les convocations se font par écrit, à l'adresse des délégués ~~et des membres individuels~~, vingt jours à l'avance, en indiquant l'ordre du jour. Une copie de la convocation est également envoyée aux communes membres pour information.

ARTICLE 13

Le comité se compose de cinq membres élus pour quatre ans, renouvelable ~~au maximum une fois~~. Les membres du comité seront désignés au sein des délégués.

En principe, ils seront choisis en tenant compte d'une représentation géographique, à savoir:

2 membres pour la commune de Sierre

1 membre pour la Plaine et le val d'Anniviers

1 membre pour la Louable et la Noble Contrée

1 membre pour les communes membres du district de Loèche.

ARTICLE 18

La révision des présents statuts, à l'exception des art. 2 et 19 al. 1, dont la procédure de modification est arrêtée ci-après, ne peut avoir lieu que si la moitié des délégués ~~et des membres~~ sont présents et à la majorité qualifiée de trois quarts des voix.

.....

ARTICLE 19

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que si les deux tiers des délégués ~~et des membres~~ sont présents et à la majorité de quatre cinquième des voix.

.....
.....

ARTICLE 20

La modification du but (art. 2) et du quorum arrêté pour la dissolution de l'association (art. 19 al. 1) ne peut être décidée que si les deux tiers des délégués ~~et des membres~~ sont présents et à la majorité de quatre cinquième des voix.

Ainsi arrêté en séance du Comité le **29 mai 2015**

~~Ainsi approuvé en séance du Conseil d'administration le~~

Ainsi adopté en assemblée générale du

Le Président
Manfred Stucky

Le Secrétaire
Dominique Epiney

8. Conclusion

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'Ecole cantonale d'Art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Le comité a confiance dans l'avenir du pôle hospitalier de la région de Sierre-Loèche qui, outre l'Hôpital et la Clinique Sainte-Claire, inclut également le Centre valaisan de pneumologie et les cliniques du Haut-Plateau ainsi que celles de Loèche-les-Bains.

Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

Pour le comité de l'Association

Manfred Stucky, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Conférence du Professeur Kurt Hostettmann le 16 septembre 2014
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Sierr



Conférence du Dr Astrid Stuckelberger le 9 décembre 2014, salle de la Sacoche, Sierre



9. Contact, buts et agenda 2015

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté
Route de la Bonne-Eau 18
3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@varioweb.ch

Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Bratsch, Ergisch, Gampel, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à la reprise des établissements par le Canton.

Agenda 2015

- 02 avril 2015 : Conférence sur le thème des maladies orphelines, Dr Genoud, Mme de Kalbermatten, Aula de l'hôpital de Sierre
- 08 mai 2015 : Vernissage de l'exposition des élèves du centre scolaire de Crans-Montana
- 18 mai 2015 : Vernissage de l'exposition des élèves de l'ECAV de Sierre
- 21 mai 2015 : Conférence sur le thème de l'arthrose, Dr Pascal Zufferey, Grande Salle de l'Hôtel de Ville
- 11 juin 2015 : Assemblée générale des délégués
- 6 octobre 2015 : Conférence sur le thème des cellules souches, nouvelle arme thérapeutique, par le Pr Yann Barrandon, chef de service EPF et CHUV
- 9 novembre 2015 : Conférence sur le thème de la santé des yeux, Pr Aubin Balmer, maître de recherche UNIL